

CHARTE A lire avant signature

Numéro de la chambre : _____ Etiquette patiente :

La présence du co-parent en maternité la nuit **peut être autorisée** par l'équipe soignante.

Après lecture et signature de la charte qui fixe les règles à respecter par le coparent à partir de 21h :

- ❖ Pas d'arrivée ou de sortie du service après 21 heures et avant 7 heures, car les accès au service sont fermés.
- ❖ Port du masque en dehors de la chambre et en présence du personnel soignant.
- ❖ Respect du travail des équipes.
- ❖ Respect de l'intimité et du repos des autres patientes.
- ❖ Port d'une tenue vestimentaire correcte obligatoire (pas de sous-vêtements visibles).

Tout manquement à cette charte mettra fin à la possibilité de rester.

Tout signe infectieux doit faire renoncer à une présence dans le service.

Charte valable pour **le séjour**.

Date : _____ Nom et signature du co-parent : _____

Autorisation donnée par : _____

Bracelet d'identification patiente, daté, mis par : _____

Une cafétéria est ouverte dans le hall central de 9h à 15h.

Les repas et affaires de toilette ne sont pas fournis.

A noter que nous ne sommes pas en mesure de fournir un lit accompagnant à chaque personne.